



Comment me défendre contre l'

Par **techer**, le **26/11/2008 à 12:06**

mon ex mari a porté la sté XXX devant le conseil des prud hommes . bien évidemment il a perdu .je ne travaillais pas pour cette sté celle-ci affirme que je travaillais avec lui sur les points de vente ce qui est faux . je n 'accepte pas cette fausse accusation lourde de conséquence .j'ai donc dépose une plainte contre cette société qui n' a pas été retenue.jJai compris que je devais continuer seule , j' ai fait une demande d'aide juridictionnelle mais il m'est demande quelle procédure engager et je ne sais pas .étant dans une situation financière difficile je ne peux pas prendre d'avocat mais je refuse de céder à cette manipulation

Par **superve**, le **26/11/2008 à 12:24**

Bonjour.rnrnQuel est votre problème ??? quelle action voulez vous engager ???rnrnQuelle action est actuellement diligentée contre vous par la société de votre ex ???rnrnrnrnDans l'attente.